



Communiqué de presse.

Le 25 Février 2020

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT dénoncent les attaques de la CURIF contre l'existence des organismes de recherche

Suite à une étude intitulée « French research performance in context » commandée à la société Siris Academic, dont les syndicats des organismes de recherche ont eu connaissance, la CURIF (Coordination des universités de recherche intensive françaises) remet en cause l'existence des organismes de recherche français.

Préoccupée de faire monter les universités dans des classements internationaux pourtant partout remis en question, la CURIF réclame que les organismes de recherche soient classés comme des organismes de financement afin de ne plus être considérés dans les indicateurs. Elle souhaite que l'État repense la mission des organismes nationaux de recherche. Elle demande ni plus ni moins que le pilotage des UMR soit confié aux universités et qu'il n'y ait plus dans la signature des auteurs des publications que la mention de l'université.

La CURIF reprend à son compte une remise en cause à courte vue du modèle de ressources humaines de la recherche française, sur l'argument que « *près de la moitié du personnel académique travaillant dans des universités de recherche intensive est toujours employée par des organismes de recherche nationaux qui définissent leurs propres règles en matière de ressources humaines. L'université n'a, elle, pas le pouvoir de définir leur charge de travail (équilibre entre l'enseignement et la recherche) ou des incitations pour favoriser des objectifs stratégiques* ».

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT dénoncent cette attaque de la CURIF contre les organismes de recherche, les UMR (unités mixtes de recherche) et la liberté de recherche. Ils rappellent que le décrochage de la recherche publique française est dû seulement à son sous-financement et à la diminution des effectifs statutaires de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens depuis le début du siècle. Si on peut penser, comme la CURIF, qu'« *il est temps, en d'autres termes, de regarder ce que les autres pays européens font bien* », ce doit être pour constater qu'existent dans la plupart des pays à haut niveau de recherche de véritables organismes de recherche employant des personnels titulaire à temps plein, comme, par exemple, les instituts Max-Planck et la Helmholtz Gemeinschaft en Allemagne, le Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC) en Espagne, la NASA, le National Institute of Standards and Technology et les National Institutes of Health (NIH) aux États-Unis. L'originalité française – très favorable aux universités - est celle de l'existence d'UMR dans lesquelles les personnels des universités et des organismes de recherche travaillent ensemble.

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT ne demandent pas le retrait des organismes de recherche des UMR et considèrent que la transformation des organismes de recherche en agences de moyens à la disposition de la CURIF serait un pur gâchis d'un des principaux atouts de notre pays. Ils condamnent la position de la CURIF qui, à travers la politique de sites, défend une fois de plus l'idée simpliste selon laquelle l'intégration des organismes de recherche aux universités serait la solution aux manques de moyens de la recherche française. Ils demandent au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de réaffirmer l'importance des organismes de recherche et de leurs personnels dans l'organisation et dans les succès de la recherche scientifique française.

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (FSU)
1, place Aristide Briand
92195 MEUDON CEDEX
<http://www.snscs.fr>
Tél. 01 45 07 58 70

Syndicat national des travailleurs de la recherche
scientifique (CGT)
Campus CNRS de Villejuif - Bâtiment I
7 rue Guy Moquet
94801 VILLEJUIF Cedex
<http://www.sntrs.fr>
Tél. 01 49 58 35 81